

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 28/02/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 28/02/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 28/02/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250224-2025FEV24_058-DE
	7.1.6	Décisions budgétaires Tarifs des services publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **24 février 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 14 février 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Muriel AVID, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Restaurant LOU BARBOT – Proposition de dégrèvement de la redevance d'occupation du domaine public

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Le restaurant LOU BARBOT a le bénéfice d'une
domaine public, au droit de son établissement situé au rez-de-chaussée de
l'immeuble sis 62 Rue Nationale à Lectoure.

Le 6 mai 2024 un expert judiciaire nommé par le Tribunal Administratif de
Pau constatant un danger grave et imminent sur ledit immeuble impose à la
commune de prendre un arrêté de mise en sécurité pour péril ce qui contraint le
restaurant LOU BARBOT à une fermeture totale.

C'est le 15 juillet 2024 qu'un arrêté lèvera partiellement la fermeture de
l'immeuble notamment celle de son rez-de-chaussée et du restaurant.

Monsieur Bruno Bedin, gérant de LOU BARBOT, au motif de cette fermeture
et pour cause de perte de chiffre d'affaires dû à l'absence d'exploitation durant la
période du 7 mai au 17 juillet 2024, soit pendant 71 jours, demande à la mairie la
réduction du titre émis pour l'occupation de 2024 qui s'élève à 1 108,69 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter de réduire la
redevance d'occupation du domaine public réglée par LOU BARBOT pour l'année
2024, d'un montant correspondant à 71 jours x 0.45 € x 6.75 m² soit de 215,66 €, en
précisant que ce montant sera repris au compte 673 du BP 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain DE FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 28 FEV. 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 28 FEV. 2025